

Présents :

Monsieur Philippe BARRAS, Bourgmestre - Président;
Madame Bérangère AUBECQ, Madame Christine DOTREMONT, Monsieur Luc della FAILLE de LEVERGHEM, Monsieur Pierre-Yves DOCQUIER, Monsieur Ravi MISRA, Échevins;
Monsieur Pierre LANDRAIN, Monsieur Patrick LAMBERT, Madame Danielle MOREAU, Madame Anne HERNALSTEENS, Monsieur Renaud SIMAR, Madame Sophie WINTGENS, Madame Mégane HOUTHOOFT, Madame Armelle GYSEN, Monsieur Stéphane VAN LIPPEVELDE, Madame Valérie COSSE, Monsieur Olivier BAUCHAU, Monsieur Raphaël NOËL, Monsieur André CUSTERS, Conseillers;
Monsieur Cédric THIBOU, Directeur Général;

Absents :

Madame Claire ESCOYEZ-CHARLES, Présidente du CPAS;
Monsieur David FRITS, Conseiller;
Le Conseil Communal,

Objet : Prise d'acte : Déclarations individuelles et facultatives d'apparement ou de regroupement des conseillers communaux

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1234-2, L1522-4, L1523-15 ;

Considérant qu'il convient d'acter les déclarations individuelles d'apparement ou de regroupement;
Considérant en effet que cette notion est essentielle pour la désignation des administrateurs d'asbl communales (art. L1234-2, §1er du CDLD) et dans les intercommunales (article L1523-15, §3 du CDLD) ainsi que des représentants communaux dans le Comité de gestion des Associations de projet (Article L1522-4 du CDLD)

Considérant que ces déclarations individuelles d'apparement sont uniques et prévalent pour toute la mandature

Considérant qu'un conseiller communal peut décider de ne pas s'apparementer;

Considérant que les Conseillers communaux suivants ne désirent pas faire usage de la possibilité d'apparement ou de regroupement : Patrick Lambert (liste: Avec vous 1325), Danielle Moreau (liste: Ensemble); Mégane Houfhoofd (liste: Avec vous 1325, Sophie WINTGENS (liste: Avec vous 1325), Stéphane VANLIPPEVELDE (liste: Avec vous 1325), Pierre-Yves Docquier (Liste Ensemble), P. Landrain (liste : Avec vous 1325)

Considérant les déclarations d'apparement reçues à ce jour :

Nom	Elus sur la liste	Apparement
Philippe BARRAS	Villages	ENGAGES
David FRITS	Avec vous 1325	MR
Olivier BAUCHAU	Ensemble	MR
Raphaël NOEL	Ensemble	MR
Anne HERNALSTEENS	Villages	MR
Armelle GYSEN	Villages	ENGAGES
Luc della FAILLE	Villages	ENGAGES
Ravi MISRA	Villages	MR

Berangère AUBECQ	Ensemble	MR
Claire ESCOYEZ	Villages	ENGAGES
André CUSTERS	Ecolo	ECOLO
Christine DOTREMONT	Ecolo	ECOLO
Renaud SIMAR	Ecolo	ECOLO
Valérie COSSE	Villages	ENGAGES

Article 1er. - décide de prendre acte des déclarations individuelles d'apparement

Nom	Elus sur la liste	Apparement / regroupement
Philippe BARRAS	Villages	ENGAGES
David FRITS	Avec vous 1325	MR
Olivier BAUCHAU	Ensemble	MR
Raphaël NOEL	Ensemble	MR
Anne HERNALSTEENS	Villages	MR
Armelle GYSEN	Villages	ENGAGES
Luc della FAILLE	Villages	ENGAGES
Ravi MISRA	Villages	MR
Berangère AUBECQ	Ensemble	MR
Claire ESCOYEZ	Villages	ENGAGES
André CUSTERS	Ecolo	ECOLO
Christine DOTREMONT	Ecolo	ECOLO
Renaud SIMAR	Ecolo	ECOLO
Valérie COSSE	Villages	ENGAGES

Art.2. - La présente délibération sera adressée aux asbls communales, associations de projets, société de logement et intercommunales auxquelles la Commune de Chaumont-Gistoux est associée.

Art.3 - Les déclarations d'apparement ou de regroupement seront publiées sur le site internet de la Commune ainsi qu'aux valves de l'Administration communale

Par ordonnance :
Le Directeur Général,
(s) Cédric THIBOU

Le Bourgmestre - Président,
(s) Philippe BARRAS

Pour extrait conforme délivré à Chaumont-Gistoux le 27 janvier 2025

Par ordonnance :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



C. THIBOU

Ph. BARRAS